



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
14 novembre 2013
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 28 octobre 2013, à 15 heures

Président : M. Taalas (Finlande)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2014-2015 (*suite*)

*Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2014-2015*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

1353410X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 134 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/6 (Introduction), A/68/6 (Sect. 1-3), A/68/6 (Sect. 4) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 5) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 6) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 7) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 8-21), A/68/6 (Sect. 22) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 23-25), A/68/6 (Sect. 26) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 27) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 28 et 29), A/68/6 (Sect. 29A à G), A/68/6 (Sect. 29H) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 30-36), A/68/6 (Income Sect. 1-3), A/68/7, A/68/16 (chap. II, sect. A), A/68/75, A/68/86 et Corr.1, A/68/92, A/68/214 et A/68/507; A/C.5/68/10)

1. **Le Secrétaire général**, présentant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, dit que le projet de budget, qui a été élaboré sur la base des priorités établies par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/248, reflète un problème central : comment doter l'Organisation des Nations Unies des ressources dont elle a besoin lorsque la demande relative à ses activités croît alors que l'on traverse une période d'austérité et de difficultés économiques. Nombre de pays continuent de souffrir des effets dévastateurs de la crise financière, et tant leur gouvernement que leur peuple sont en difficulté. Parallèlement, le monde demande de plus en plus à l'ONU de l'aider à faire face à un large éventail de questions et de besoins. L'Organisation doit répondre aux attentes des peuples du monde tout en assumant la responsabilité qui lui incombe de faire un usage aussi prudent que possible des ressources que lui fournissent les États Membres. Le projet de budget, qui tient compte de cette réalité, est le fruit d'un processus méthodique auquel ont participé tous les directeurs de programme.

2. Le Secrétaire général rappelle que bien qu'il ait présenté une esquisse budgétaire d'un montant de 5 milliards 492 millions de dollars, l'Assemblée l'a invité à élaborer un budget sur la base d'un montant estimatif préliminaire de 5 milliards 393 millions de dollars. Des efforts ont été faits pour réduire au minimum les effets de la réduction et tenir compte des mandats nouveaux ou élargis; il serait toutefois irréaliste de penser qu'une réduction aussi substantielle

puisse être sans effet. Le Secrétaire général prie instamment la Commission d'envisager de réexaminer les activités prescrites qui peuvent avoir été exécutées ou dépassées par les faits. Il est attaché à la discipline budgétaire et à la réalisation de tous les mandats, et il a souligné à la direction et au personnel la nécessité de continuellement réévaluer et améliorer les moyens de travailler, pour rendre des comptes à ceux auxquels l'Organisation dispense ses services et respecter les normes d'efficacité demandées par l'Assemblée. Il a donné pour instruction aux directeurs de programme de repenser les modes de fonctionnement, éviter les doubles emplois, faire preuve d'innovation, encourager la créativité et renforcer les synergies. En conséquence, le projet de budget reflète un large éventail d'ajustements basés sur des gains d'efficacité, des améliorations et des investissements; tous les effets anticipés sur le volume des produits et les objectifs de résultats ont été indiqués au chapitre pertinent du budget. Notant qu'il a été difficile de trouver le juste équilibre, le Secrétaire général se déclare confiant que les propositions répondront aux attentes de l'Assemblée générale.

3. L'enveloppe budgétaire proposée s'élève à 5 milliards 404 millions de dollars avant actualisation des coûts, montant inférieur de 2,9 % à celui prévu en décembre 2012 et de 0,2 % aux dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011. Conformément à la pratique établie, le projet comprend une actualisation des coûts préliminaire qui a ajouté 158 millions de dollars au total initial et a porté à 5 milliards 562 millions de dollars le montant des crédits à prévoir au budget ordinaire. Le budget reflète une diminution nette de 261 postes, résultant de la suppression de 396 postes, de la création de 52 nouveaux postes et de la transformation de 83 postes. Afin d'accroître la transparence du processus budgétaire, le mode de présentation comprend des informations sur les modifications des ressources et sur leurs incidences. De plus, des rapports distincts seront soumis à la Commission à la session en cours si les délibérations des autres grandes commissions donnent lieu à de nouvelles demandes de ressources.

4. Le projet de budget reflète un effort consciencieux de mesurer les besoins de l'Organisation lors du cycle biennal suivant, mais le Secrétariat continuera de chercher les moyens d'adapter l'ONU et de la rendre à même de mieux s'acquitter de ses mandats à un moment où elle est appelée à jouer un

rôle de plus en plus important dans les trois volets de son action, à savoir promouvoir la paix et la sécurité, faire progresser le développement et protéger les droits de l'homme. Alors même que les efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement sont accélérés, les États Membres discutent un ambitieux programme de développement pour l'après-2015. Pour accomplir des progrès, il est crucial que l'Organisation renforce sa capacité de tirer parti du pouvoir qu'ont le secteur privé, la société civile et les philanthropes. Le Secrétaire général propose par conséquent de créer un nouveau mécanisme de partenariat qui exploitera le potentiel que représentent les alliances multipartites tout en assurant la responsabilité, l'intégrité et la transparence dans le cadre des efforts de partenariat de l'ONU.

5. La modernisation est un autre impératif pour l'Organisation, qui doit développer une culture de gestion dynamique axée sur l'excellence et les résultats dans un monde complexe en pleine évolution. La proposition de budget reflète par conséquent la poursuite de l'investissement dans des initiatives transformatrices telles que le progiciel de gestion intégré Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public. Ces projets, combinés à la politique proposée relative à la mobilité organisée, feront de l'ONU une organisation véritablement mondiale pour le XXI^e siècle.

6. Lui-même et ses conseillers principaux seront à la disposition des États Membres en vue de répondre à toutes questions que ceux-ci souhaiteraient poser et les décisions que la Cinquième Commission prendra donneront forme à la capacité de l'ONU d'améliorer le sort de l'humanité à un moment où apparaissent à la fois des dangers et des chances. Il invite instamment la Commission à ne pas oublier que si ses délibérations portent sur les données budgétaires, ce qui est véritablement en jeu, ce sont les perspectives pour un avenir dans la dignité pour les personnes, les familles et les collectivités du monde entier.

7. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/7), dit que le Comité consultatif craint que certains éléments du projet de budget donnent lieu à une rupture avec les méthodes d'établissement du budget approuvées; les détails, qui sont techniquement complexes, figurent

dans le premier rapport du Comité. Les trois principales observations formulées par le Comité consultatif sont, premièrement, que le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/247 A, n'a pas été utilisé comme base de comparaison pour le projet de budget; deuxièmement, que le format et la présentation du document budgétaire contiennent des éléments qui diffèrent des exigences énoncées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale; troisièmement, que le Secrétaire général a fait une distinction entre les variations proposées dans l'esquisse budgétaire (A/67/529 et Corr.1) et celles attribuées à l'Assemblée comme suite à sa résolution 67/248. Le Comité consultatif reconnaît que certaines de ces variations sont dues à la décision exceptionnelle de l'Assemblée de reporter l'examen de l'actualisation des coûts liés aux postes pour 2012-2013. Dans un souci de clarté, ses observations et recommandations sont basées sur les montants des ressources qui figurent dans le projet de budget-programme. Toutefois, il recommande un retour aux méthodes prescrites pour les prochaines présentations du budget et souligne qu'il importe d'adhérer strictement aux résolutions de l'Assemblée générale sur le processus budgétaire, notamment les résolutions 41/213, 42/211, 47/212 A et 58/269.

8. Concernant les ressources demandées, M. Ruiz Massieu rappelle que l'Assemblée, dans sa résolution 67/248, a invité le Secrétaire général à établir son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 en se fondant sur un montant estimatif préliminaire de 5 milliards 393 millions de dollars. Le projet actuel s'élève à 5 milliards 404 millions de dollars avant actualisation des coûts, soit 0,2 % de plus que le montant prévu dans l'esquisse budgétaire. Après actualisation préliminaire, le montant des ressources demandées, de 5 milliards 562 millions de dollars, est inférieur de 0,02 % aux ressources pour 2012-2013. Les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 13,1 millions de dollars le montant demandé par le Secrétaire général, amenant le montant total des ressources demandées à 5 390 900 000 dollars avant actualisation des coûts.

9. S'agissant de l'effectif, le Comité consultatif n'appuie pas la création ou la conversion de 55 postes, dont un grand nombre au titre du chapitre 14, Environnement. Il appuie, toutefois, la création ou la conversion de 47 postes au titre de ce chapitre, car

elles sont justifiées par la résolution 67/213 de l'Assemblée générale et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il n'appuie pas la suppression proposée de 26 postes pour deux raisons. Premièrement, les suppressions proposées sont basées sur le remplacement de crédits prélevés sur le budget ordinaire par des ressources extrabudgétaires; la justification est discutable car le besoin organique de postes demeure inchangé et la réduction ne représente pas une économie mais plutôt un changement de type de financement. Deuxièmement, étant donné que plusieurs postes dont la suppression est proposée ont été récemment approuvés ou créés par la résolution 66/246 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif considère qu'ils devraient être exclus des réductions proposées pour 2014-2015.

10. L'exécution efficace et efficiente des mandats doit toujours être le facteur prépondérant pour décider quels doivent être le montant des ressources nécessaires et la structure des effectifs du Secrétariat. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que l'étude d'ensemble demandée par l'Assemblée dans sa résolution 67/248 — de sorte que la dotation en effectifs soit adaptée aux tâches et activités prévues de l'Organisation — a en fait été réalisée. Les réductions proposées concernent de façon disproportionnée les classes inférieures ou des postes qui sont vacants ou sont sur le point de le devenir et les propositions du Secrétaire général aboutissent à un relèvement d'ensemble des classes de la dotation en effectifs. Sur la question des postes qui restent longtemps vacants, le Comité consultatif rappelle qu'il considère qu'il convient de réexaminer l'utilité des postes qui sont vacants depuis au moins deux ans et de fournir une justification pour leur conservation.

11. Le Comité consultatif trouve intéressant la création proposée d'un nouveau mécanisme de partenariat et recommande d'approuver les demandes en personnel supplémentaire, notamment le nouveau poste de Secrétaire général adjoint, étant entendu que l'effectif proposé travaillera sur les questions de partenariat dans le cadre des arrangements existants. Il recommande également que l'augmentation nette des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 résultant de la proposition soit couverte dans les limites des ressources existantes. Il est nécessaire de renforcer le contrôle par les États Membres des activités de partenariat; le Comité consultatif

recommande par conséquent que le cadre stratégique du mécanisme soit réexaminé par le Comité du programme et de la coordination. Il souligne aussi qu'il est important d'assurer le maintien de l'indépendance des structures de partenariat existantes.

12. Enfin, le Comité consultatif note que les ressources additionnelles nécessaires prévues qui ne sont pas incluses dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 seront présentées à l'Assemblée dans les prochains rapports du Secrétaire général.

13. **Le Président** rappelle qu'à la 5^e séance de la Commission, le Président de la cinquante-troisième session du Comité du programme et de la coordination a présenté le rapport du Comité (A/68/16), qui contient, au chapitre II, section A, des recommandations sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. De plus, il appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75), le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/68/92); le rapport du Secrétaire général sur les consultations sur l'établissement d'un secrétariat unique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York (A/68/214) et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/507); le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme du Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/86 and Corr.1); et une lettre datée du 22 octobre 2013, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/68/10).

14. **M. Daunivalu** (Fidji), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le document budgétaire n'est pas seulement un outil financier et comptable, mais aussi une déclaration faisant autorité qui devrait refléter la vision stratégique du Secrétaire général précisant comment exécuter les mandats et les priorités décidés par les États Membres. Le Groupe est fortement préoccupé par les coupes arbitraires proposées dans différents chapitres du budget, qui

empiéteraient sur les activités de l'ONU dans les domaines du développement et des droits de l'homme et auraient des effets préjudiciables sur l'exécution des mandats au moment où les populations pauvres et vulnérables ont un besoin extrêmement urgent de l'assistance de l'Organisation. La proposition tendant à supprimer 261 postes est injustifiée et cible un atout indispensable de l'Organisation, son personnel.

15. Les États Membres ont fait du programme de développement une priorité, mais le projet de budget actuel aggravera encore le déséquilibre existant concernant la proportion des ressources prélevées sur le budget ordinaire affectée au développement. Qu'un engagement renouvelé d'éliminer la pauvreté et qu'un mandat renforcé concernant la promotion d'un développement durable se soient traduits par des propositions débouchant sur une réduction sensible des ressources et la suppression de 120 postes liés au développement est incompréhensible. Le Groupe ne comprend pas non plus comment les commissions régionales peuvent espérer jouer un rôle accru – notamment en contribuant à la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – avec 80 postes en moins.

16. S'il est vrai que des réformes de la gestion sont nécessaires pour donner à l'Organisation les moyens de relever les défis en constante évolution, des projets « transformateurs » et coûteux ne doivent pas détourner des ressources de ses activités de fond. Le projet de budget doit être amélioré afin de refléter les priorités fixées par l'Assemblée. Sa délégation s'efforcera de faire en sorte que les priorités de développement bénéficient d'un financement adéquat et que soit tenue la promesse faite par le Secrétaire général dix ans auparavant tendant à ce que les ressources dégagées sur le plan budgétaire grâce aux gains d'efficacité et aux économies soient affectées au Compte pour le développement.

17. Il est préoccupant qu'une partie des réductions proposées des ressources doivent être réalisées en finançant des postes au moyen de fonds extrabudgétaires au lieu des contributions mises en recouvrement, en supprimant des postes qui sont essentiels pour exécuter les mandats et en réduisant le temps alloué aux réunions d'organes d'experts sans l'approbation des organes intergouvernementaux. Le Groupe ne laissera pas utiliser la crise financière comme prétexte et l'exploiter à des fins politiques en privilégiant certains mandats aux dépens d'autres et

n'acceptera pas des propositions tendant à réduire l'ampleur d'activités prescrites en faisant preuve d'un mépris flagrant des organes intergouvernementaux qui les ont approuvées.

18. Le déséquilibre entre contributions mises en recouvrement et contributions volontaires continue de croître; les contributions volontaires ont atteint un nouveau sommet de 14,1 milliards de dollars alors que des pressions sont exercées en vue de réduire les contributions mises en recouvrement. L'ONU fait face à une crise de gouvernance lorsque les organes législatifs approuvent des mandats et établissent des priorités mais que certains mandats sont financés à la fois par des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires de pays donateurs, tandis que d'autres ne disposent jamais de ressources suffisantes car ils sont uniquement financés par les contributions mises en recouvrement. Dans ce contexte, le Groupe est d'avis qu'un mécanisme de dont l'objectif est de trouver des ressources accrues auprès du secteur privé ne devrait pas être créé jusqu'à ce qu'un solide mécanisme soit en place pour assurer une meilleure transparence et une supervision et un contrôle des États Membres en ce qui concerne les contributions volontaires.

19. Le processus budgétaire est devenu dysfonctionnel lorsque la décision de reporter l'actualisation des coûts liés aux postes a été interprétée comme un moyen de couvrir les coûts. La situation a été aggravée lorsque le Secrétariat a décidé, pour des raisons inconnues, de ne pas suivre la pratique établie consistant à actualiser l'évaluation dans l'esquisse budgétaire pour inclure les mandats nouveaux ou élargis approuvés par la suite. De plus, le Comité consultatif a noté d'autres écarts par rapport aux méthodes acceptées d'établissement du budget. Le Groupe est fortement préoccupé par les interprétations fantaisistes qui ont été faites de décisions de l'Assemblée générale, en particulier de ses résolutions [41/213](#), [42/211](#), [47/212](#) et [66/257](#) sans fournir d'explication. Les États Membres et le Secrétaire général doivent adhérer strictement à la résolution [66/246](#) de l'Assemblée générale, qui énonce qu'aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée. Le Groupe ne peut adhérer à des interprétations trompeuses de résolutions de

l'Assemblée générale ou à des allégations relatives à une limite artificielle de la masse budgétaire comme justifications d'un réexamen des mandats effectué dans le cadre du processus budgétaire.

20. L'actualisation des coûts est un élément fondamental des méthodes d'établissement du budget convenues par les États Membres, mais pourtant les décisions de l'Assemblée, énoncées dans ses résolutions 66/246 et 67/246, de renvoyer la question de l'actualisation des coûts liés aux postes ont été utilisées comme un subterfuge pour chercher à effectuer de nouvelles coupes. De plus, le Secrétariat s'est engagé dans une pratique connue sous le nom de gestion des vacances de poste, au titre de laquelle il a délibérément laissé vacants des postes afin de couvrir les coûts afférents à l'actualisation des coûts. En conséquence, la prérogative de l'Assemblée de définir le tableau d'effectifs de l'Organisation n'a pas été respectée, ce qui compromet la transparence des procédures budgétaires et met en péril les prérogatives de la Cinquième Commission et le rôle des États Membres pour ce qui est d'arrêter le budget. Le Groupe s'opposera par conséquent de façon catégorique à l'adoption d'une décision analogue sur l'actualisation des coûts à la session en cours.

21. Le Groupe des 77 et la Chine, dont les membres constituent une majorité qualifiée à l'Assemblée générale, ne permettront pas que le budget de l'Organisation soit pris en otage pour les caprices politiques d'une minorité. La taille de la contribution financière d'un État Membre ne permet pas de mesurer son engagement envers l'Organisation ni les sacrifices consentis au pays en vue de contribuer au bien commun, et elle ne confère pas non plus des prérogatives spéciales ou un droit de veto à l'Assemblée. L'Organisation doit disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, tout en assurant l'affectation efficace et efficiente de ces ressources.

22. **M^{me} Tan** (Singapour), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'Association est opposée à des objectifs arbitraires en matière de coupes budgétaires, qui compromettent la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses mandats. L'augmentation du nombre de ses mandats enregistrée ces dernières années montre que la communauté internationale attend de plus en plus de l'ONU qu'elle remédie aux problèmes rencontrés touchant à la paix et à la sécurité

internationales, au développement et aux affaires humanitaires. Les États Membres doivent faire en sorte que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de ces mandats. L'Organisation, pour sa part, doit continuer à s'améliorer et à innover, s'efforcer par tous les moyens d'utiliser rationnellement les ressources et rendre des comptes aux États Membres.

23. Le montant estimatif préliminaire pour les missions politiques spéciales s'élevait à 1,1 milliard de dollars. Ce montant tient compte d'une réduction de 32,1 millions de dollars du montant figurant dans l'esquisse budgétaire, mais il ne couvre pas les ressources nécessaires pour les missions en Syrie, au Sahel et dans la région des Grands Lacs en Afrique. L'ASEAN est profondément attachée aux missions politiques spéciales et apprécie les sacrifices consentis par le personnel, qui travaille dans des conditions difficiles sur le terrain, mais elle fait également observer que l'augmentation du budget-programme enregistrée ces dernières années est causée de façon disproportionnée par l'augmentation du nombre de ces missions. Sur 38 missions en cours, 34 ont été décidées par le Conseil de sécurité et seulement 4 par l'Assemblée générale. Les responsabilités spéciales qui incombent aux membres permanents du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité doivent être prises en compte dans le barème des quotes-parts applicable aux missions politiques spéciales, comme cela a été le cas pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux.

24. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'Assemblée doit régler la question de l'actualisation des coûts à la session en cours et que le Secrétaire général doit faire en sorte que les prochaines présentations du budget soient strictement conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière et aux mandats approuvés par les États Membres.

25. Les États d'Afrique sont gravement préoccupés par les réductions générales qui risquent de mettre en péril l'exécution des mandats. Ils sont préoccupés également par le fait que les mandats approuvés après l'adoption de l'esquisse budgétaire n'aient pas été pleinement inclus dans le projet de budget dont la Commission est saisie. Lors de consultations, l'intervenant demandera des informations sur les

incidences que les réductions proposées auraient sur les résultats prévisionnels.

26. Le développement en Afrique est une priorité pour l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, le Groupe accordera une attention particulière aux ressources affectées aux affaires économiques et sociales, au développement en Afrique et à la Commission économique pour l'Afrique. Les programmes relatifs aux pays les moins avancés, à l'environnement et aux établissements humains feront aussi l'objet d'un examen attentif car ils sont liés au programme de développement de l'Afrique. De plus, le Groupe examinera comment ONU-Femmes a fait des progrès dans la fourniture de services en Afrique, notamment dans les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, et étudiera comment les propositions budgétaires font face aux problèmes touchant à l'assistance humanitaire, au désarmement, au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme en Afrique. Il cherchera aussi à savoir comment le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international sera financé dans le cadre du projet de budget actuel.

27. Le Groupe examinera avec soin la question de la suppression de postes de début et la raison d'être de la création de nouvelles structures au niveau de la direction.

28. La cause de nombreuses crises est l'échec collectif de la communauté internationale pour ce qui est de répondre aux attentes des populations, en particulier des jeunes dans le monde en développement. L'allocation de ressources accrues aux activités de développement permettrait à l'Organisation de relever les défis de façon adéquate, notamment en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement.

29. **M. León González** (Cuba), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit qu'il est crucial pour les États Membres de faire en sorte qu'il soit tenu compte dans le budget-programme de toutes les priorités établies par les organes intergouvernementaux et qu'un équilibre soit réalisé entre les activités entreprises au titre des trois volets de l'action de l'Organisation. La CELAC partage la préoccupation du Comité consultatif quant au fait que les effets des coupes budgétaires

proposées n'ont pas été dûment analysés, ce qui pourrait avoir des conséquences pour la capacité de l'Organisation d'exécuter ses activités de fond.

30. Il est essentiel d'assurer l'allocation de ressources suffisantes au volet développement. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes est devenue un acteur clef dans le développement de la région alors que les États membres de la Communauté font de plus en plus appel à ses connaissances et conseils. La Commission a aidé ces pays à élaborer des politiques dans plusieurs domaines, qui ont conduit à des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et qui seront cruciaux pour promouvoir le nouveau programme d'action pour le développement durable. En conséquence, la CELAC est très préoccupée par la réduction proposée de 3,2 % des ressources de la Commission. Il est injuste que, pour le deuxième exercice biennal consécutif, la Commission subisse une telle réduction alors que les ressources proposées pour d'autres départements sont maintenues, voire augmentées. La Communauté ne peut accepter des coupes budgétaires qui portent atteinte à sa capacité de faire bénéficier la région de ses compétences.

31. Il est important également que les activités relatives aux droits de l'homme disposent de ressources suffisantes; en particulier, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants et son équipe doivent disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter pleinement de leur mandat.

32. Le niveau des ressources allouées aux missions politiques spéciales a fortement augmenté au cours de la décennie précédente, ce qui a engendré une déformation du budget ordinaire. Les arrangements actuels pour le financement de ces missions doivent être réexaminés d'urgence, car ils ne tiennent pas compte de la responsabilité spéciale des membres permanents du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

33. Notant les écarts par rapport aux procédures budgétaires approuvées dans le projet de budget-programme actuel, M. León González souligne que l'actualisation des coûts est un élément essentiel du processus d'établissement du budget. La CELAC invite instamment le Secrétariat et les États Membres à se conformer à la décision de l'Assemblée énoncée dernièrement dans sa résolution 66/246, selon laquelle

aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée.

34. **M. Mayr-Harting** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom des pays candidats (Monténégro, Serbie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie et Bosnie-Herzégovine) et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit à propos du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013, que les États Membres attendaient du Secrétaire général, de ses directeurs et de son personnel qu'ils s'en tiennent autant que possible à la masse budgétaire de 5 milliards 395 millions de dollars approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 67/246. Même si de nouvelles activités prescrites rendent le défi plus ardu, l'Organisation doit, comme toutes les administrations nationales, faire plus avec moins et travailler mieux et de façon plus intelligente en vue d'atteindre ses objectifs dans les limites du budget approuvé.

35. Il donne acte des efforts faits par le Secrétaire général pour présenter un projet de budget pour l'exercice biennal 2013-2014 qui soit conforme au montant de 5 milliards 392 millions de dollars de l'esquisse budgétaire et s'engager avec les directeurs de programme à détecter des gains d'efficacité tout en accomplissant les mandats dans les limites des ressources limitées existantes, ainsi que sa volonté de renforcer l'efficacité et l'efficience du Secrétariat. Il salue aussi le désir d'améliorer la présentation du budget en incluant des informations sur les incidences des variations, même si l'Union européenne considère que l'on a donné trop de poids à certaines distinctions faites dans l'évaluation de ces incidences.

36. Compte tenu du climat économique difficile actuel, l'ONU doit faire preuve de la même rigueur budgétaire que les États Membres. Il ne suffira pas que l'Assemblée adopte un budget conforme à sa résolution 67/248 sur l'esquisse budgétaire; il est nécessaire d'aller plus loin et d'examiner si de nouvelles approches permettent de réaliser des économies supplémentaires tout en garantissant l'exécution intégrale des mandats et en recourant à des pratiques budgétaires viables. À ce propos, l'orateur accueille avec satisfaction les propositions tendant à faire face à l'augmentation des dépenses de personnel en éliminant

des postes et en améliorant la gestion des vacances de postes. L'innovation, l'amélioration des méthodes de travail et une gestion des ressources aussi efficace et efficiente que possible devraient faire partie d'un processus continu; il a hâte d'entendre des détails sur les pratiques innovantes que le Secrétariat a identifiées depuis l'élaboration du projet de budget.

37. Il convient de trouver une solution de remplacement à l'actualisation des coûts afin de mieux gérer les incidences des fluctuations monétaires et de l'inflation sur le budget. L'achat préalable de devises effectué par le Contrôleur en 2013 a aidé, mais il est indispensable d'adopter une approche plus saine, conforme à celle suivie par les administrations nationales. Les États Membres de l'Union européenne sont résolus à fournir à l'Organisation les ressources nécessaires mais considèrent également qu'il est fort possible d'améliorer son efficacité et son efficacité.

38. **M. McLay** (Nouvelle-Zélande), parlant également au nom de l'Australie et du Canada, dit que vu le rôle central que joue l'Organisation pour relever les nouveaux défis régionaux et mondiaux, il est essentiel que le Secrétariat, en tant que catalyseur pour la coordination et l'exécution de ses activités, fonctionne d'une façon aussi efficace et efficiente que possible. Après les progrès accomplis dans le cadre des initiatives de modernisation telles que la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, d'Umoja et des normes IPSAS, il est nécessaire de prendre des mesures plus ambitieuses pour transformer l'Organisation en éliminant des méthodes dépassées et des structures hiérarchiques rigides afin de permettre au Secrétaire général de gérer les ressources avec souplesse. À cette fin, la direction devrait entreprendre un examen des domaines où les instructions imposées par les États Membres au fil des ans ont porté atteinte à l'efficacité et à l'efficience du Secrétariat et proposer des moyens d'éliminer ces contraintes.

39. Le processus budgétaire, qui s'est traduit par l'adoption de différentes résolutions successives sur la présentation du budget, entraîne la production de milliers de pages de documentation et constitue une lourde tâche pour le Secrétariat et les États Membres; ce processus pourrait être considérablement amélioré. De plus, les trois délégations au nom desquelles parle M. McLay se demandent avec préoccupation dans quelle mesure il est approprié que l'actualisation des coûts soit incluse dans les méthodes d'établissement du budget.

40. Les dépenses de personnel, qui ont fortement augmenté durant les années précédentes, représentent la plus grosse partie des ressources nécessaires de l'Organisation. Les trois délégations les examineront avec soin car il faut les ramener à un niveau soutenable sur le long terme. L'intervenant partage les préoccupations du Comité consultatif face aux insuffisances de certaines mesures des résultats et ne doute pas que cette question sera abordée lors des prochaines présentations des budgets. Si l'on veut que le Secrétariat rende des comptes, les indicateurs de résultat doivent être bien définis, réalistes et réalisables.

41. En tant que grande commission responsable des questions administratives et budgétaires, la Cinquième Commission joue un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer l'exécution intégrale, effective et efficace de toutes les activités prescrites; pour montrer l'exemple, elle devrait s'efforcer d'apporter les améliorations nécessaires à ses propres méthodes de travail.

42. Le montant du projet de budget du Secrétaire général, d'un montant de 5 milliards 404 millions de dollars, est supérieur de 0,2 % à l'enveloppe approuvée dans la résolution sur l'esquisse budgétaire. Le montant demandé ne peut tout simplement pas être augmenté; c'est dans l'intérêt de l'Organisation de redoubler d'efforts pour trouver des gains d'efficacité et des économies. Les États Membres doivent tirer parti de la dynamique actuelle pour rendre l'Organisation viable, adaptée à la situation et axée sur les résultats.

43. **M. Guerber** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit qu'il est essentiel de réaliser l'équilibre entre l'exécution effective des mandats confiés à l'Organisation par les États Membres et l'utilisation rationnelle par celle-ci de ressources suffisantes. Le processus budgétaire actuel n'établit pas de lien, toutefois, entre l'allocation de ressources et les résultats obtenus par l'Organisation; les États Membres ne peuvent pas se représenter clairement les résultats et les effets des activités, aussi doivent-ils s'ingérer dans les détails de la gestion au lieu de s'intéresser à la stratégie d'ensemble. La structure et la présentation fragmentées du budget obscurcissent encore plus l'ensemble. Il est par conséquent nécessaire de procéder à une réforme poussée du processus budgétaire afin de permettre aux États Membres de

mieux appuyer les travaux de l'Organisation et d'améliorer les activités de gestion et de contrôle.

44. **M. Guerber** se félicite du fait que les États Membres aient commencé à jouer un rôle plus actif dans la définition de la masse budgétaire et que le Secrétariat ait fait des efforts particuliers pour ne pas dépasser le montant en question. Les réductions des dépenses, toutefois, auraient dû être basées sur des critères d'efficacité et de résultats au lieu d'être appliquées de façon identique à tous les chapitres du budget. Il est fort regrettable que de nouvelles coupes aient été imposées à des départements sous-financés, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui ne peut exécuter ses activités prescrites qui ne cessent de croître qu'en dépendant fortement des contributions volontaires. Cette situation n'est pas viable et le budget ordinaire du Haut-Commissariat doit être augmenté. De même, les recommandations du Comité consultatif tendant à limiter l'augmentation des allocations de ressources ordinaires au Programme des Nations Unies pour l'environnement compromettent le message envoyé par les États Membres durant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

45. Les missions politiques spéciales, qui constituent le poste budgétaire le plus instable, sont de plus devenues le principal moteur de l'augmentation du budget ordinaire ces dernières années. Apporter des améliorations aux arrangements relatifs au financement de ces missions et à l'appui à celles-ci, comme proposé par le Comité consultatif, améliorerait la gestion des ressources et permettrait de réaliser des économies. Enfin, l'Organisation a accumulé des engagements considérables au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; il est par conséquent important que les États Membres conviennent d'une politique soutenable afin de relever ce défi et examinent avec soin les propositions du Secrétaire général sur cette question.

46. **M. Zinsou** (Bénin), parlant au nom des pays les moins avancés, dit que les membres les plus pauvres et les plus faibles de la communauté internationale, les pays les moins avancés, attendent de l'ONU qu'elle fournisse des ressources adéquates pour le suivi du Programme d'action d'Istanbul à titre prioritaire; pourtant, les ressources du budget ordinaire affectées au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ne

représentent que 0,12 % du budget total de l'Organisation et le Bureau ne reçoit aucun financement au titre du Compte pour le développement ou du programme ordinaire de coopération technique, en dépit d'un accroissement de ses activités. Le Bureau du Haut-Représentant doit recevoir des ressources suffisantes provenant du budget ordinaire pour être en mesure d' ses mandats élargis dans les délais et de manière efficace et durable, conformément à la résolution 67/220 de l'Assemblée générale.

47. Il se félicite de la proposition du Secrétaire général tendant à créer 10 nouveaux postes dans le cadre du Bureau du Haut-Représentant, mais ce nombre reste inférieur à ce qui était nécessaire et aux 11 postes promis lors de l'adoption de la résolution 67/220. En conséquence, il appelle la Commission à créer un nouveau poste et à préciser que l'ensemble des 11 nouveaux postes doivent être affectés au sous-programme des pays les moins avancés au sein du Bureau du Haut-Représentant. Des ressources suffisantes et prévisibles sont aussi nécessaires pour faciliter le retrait de pays de la liste des pays les moins avancés d'ici à 2020, conformément au Programme d'action d'Istanbul. Il demande que le Bureau du Haut-Représentant soit inclus dans les chapitres du budget qui couvrent les programmes et activités revêtant une importance particulière pour les pays les moins avancés et sont donc directement pertinents pour les travaux du Bureau. De concert avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Bureau est responsable de la fourniture d'un appui à l'intégration et à l'application du Programme d'action d'Istanbul au niveau national, mais il n'a pas reçu les ressources nécessaires à cette fin. En conséquence, les pays les moins avancés demandent que le Bureau du Haut-Représentant soit inclus au titre du chapitre 23, coopération technique, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 et qu'au moins 10 % des ressources allouées à ce chapitre soient affectées à ce Bureau. À ce propos dans sa résolution 2013/46, le Conseil économique et social a constaté que les activités relatives aux pays les moins avancés menées au sein du Secrétariat doivent être mieux coordonnées et regroupées de façon à permettre un suivi efficace de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul conduit par le Bureau du Haut-Représentant. L'Assemblée générale devrait par conséquent prier le Secrétaire général de lui soumettre à la reprise de sa session des propositions concrètes sur les moyens d'y parvenir. Enfin, étant donné les maigres

ressources allouées au sous-programme relatif aux pays les moins avancés du Bureau du Haut-Représentant au titre du budget ordinaire, il propose qu'un poste destiné à être supprimé au titre du chapitre Commerce et développement du projet de budget-programme soit transféré au sous-programme des pays les moins avancés du Bureau du Haut-Représentant.

48. **M. Yamazaki** (Japon) dit que s'il convient de trouver des financements pour honorer les mandats, il faut également reconnaître que les ressources ne sont pas illimitées, en particulier à un moment où les États Membres rencontrent des difficultés financières. Il est temps d'aller à contre-courant de la tendance inquiétante consistant à accroître les crédits ouverts et d'élaborer une méthode viable de financement de l'Organisation. Sa délégation se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour maintenir son projet de budget dans les limites de l'esquisse budgétaire, mais il faudrait redoubler d'efforts pour atteindre l'évaluation préliminaire d'un montant de 5 milliards 393 millions de dollars convenue par les États Membres. La tendance à demander des ressources supplémentaires pour des activités nouvelles doit être enrayée; le Secrétariat devrait faire face aux activités nouvelles dans les limites du budget approuvé en faisant plus avec moins. Les récentes initiatives de réforme de la gestion, y compris Umoja, pourraient aider en la matière, de même qu'un examen visant à découvrir des activités ayant perdu leur raison d'être. Pendant les négociations sur le budget, les États Membres devraient examiner chaque demande de ressources et n'approuver le financement que des activités qui ne peuvent être interrompues ou reportées.

49. La question de la rémunération du personnel devrait être également examinée. Dans sa résolution 67/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mener une étude d'ensemble du personnel dont l'Organisation a besoin. La proposition du Secrétaire-général tendant à supprimer 396 postes, qui se traduirait par une réduction nette de 261 postes, est par conséquent louable; toutefois, de nouveaux gains d'efficacité doivent être recherchés et des mesures prises pour corriger les déséquilibres existant dans les dotations en effectifs, qui comprennent proportionnellement trop de personnel à une classe égale ou supérieure à P-3.

50. Enfin, la méthode actuelle d'actualisation des coûts est l'un des facteurs des augmentations budgétaires. De nombreux gouvernements et autres

organisations internationales sont censés gérer les éléments qui permettent une actualisation des coûts dans les limites du budget approuvé et ne pas demander des ressources supplémentaires. Cependant, vu les discussions qui se sont tenues au sein de la Commission sur cette question, M. Yamazaki reconnaît qu'il sera difficile de trouver un meilleur moyen de comptabiliser l'actualisation des coûts.

51. **M^{me} Colí N Ortega** (Mexique) dit que sa délégation accueille favorablement les efforts déployés par le Secrétariat pour utiliser les ressources fournies par les États Membres de façon efficace et responsable, mais elle juge préoccupant que le projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 dépasse de 3,1 % le montant révisé des crédits ouverts approuvé pour 2012-2013 et risque d'aboutir au budget le plus élevé de l'histoire de l'Organisation. Il est par conséquent nécessaire de trouver une solution à long terme à la question de l'actualisation des coûts. Non seulement il convient de demander au Secrétariat de faire de plus amples économies, mais il faut aussi que les États Membres assument une certaine responsabilité concernant la situation, car ils ont confié à l'Organisation la tâche impossible de réduire les dépenses tout en menant des activités nouvelles et supplémentaires. Il est essentiel que le Secrétariat dispose des instruments nécessaires pour mener ces activités, mais il faut également que les ressources soient utilisées de façon responsable et disciplinée. Il importe également de distribuer les ressources équitablement aux trois volets de l'action de l'Organisation, vu l'interdépendance qui existe entre la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits de l'homme.

52. Sa délégation considère que les avantages de certaines réformes proposées par le Secrétaire général n'ont pas été évalués comme il se doit et que, dans certains cas, les économies potentielles sont limitées. La Commission doit étudier de près d'autres coupes budgétaires, en particulier celles qui concerneront la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ce qui risque de porter atteinte à la capacité de l'Organisation de satisfaire les besoins des États Membres de la région.

53. Les missions politiques spéciales ont reçu des ressources démesurément accrues et elles représentent à présent près d'un cinquième du projet de budget-programme. Ces missions reçoivent le type d'appui et de financement que seules les opérations de maintien

de la paix traditionnelles devraient recevoir. Les règles administratives et budgétaires applicables aux missions politiques spéciales sont fondamentalement inadéquates et nuisent à la programmation d'activités essentielles et à la gouvernance et au contrôle des missions, ainsi qu'à l'application du principe de responsabilité les concernant. Étant donné que les missions politiques spéciales ne suivent pas le cycle budgétaire biennal, il est difficile pour le Secrétariat de leur fournir les ressources financières et humaines nécessaires avec la souplesse que la situation sur le terrain exige souvent. De plus, il est inacceptable que, dans les faits, 188 États subventionnent les responsabilités qui incombent à cinq pays en matière de paix et de sécurité internationales. Les États Membres devraient par conséquent, à titre prioritaire, examiner l'administration, le financement et la supervision de ces missions et prendre des mesures pour corriger ces anomalies afin d'assurer la continuité, la certitude, la prévisibilité et la transparence, ainsi qu'une bonne gestion de l'Organisation.

54. **M. Torsella** (États-Unis d'Amérique) dit que si l'Organisation ne suit pas l'exemple de ses États Membres en faisant plus avec moins et en tenant ses directeurs responsables, elle risque de ne pas être en mesure de relever les défis actuels et à venir. Sa délégation accueille par conséquent avec satisfaction le projet de budget du Secrétaire général, qui placera l'Organisation sur une nouvelle voie vers la viabilité. Les coupes significatives, qui concernent des postes ayant perdu leur raison d'être, des chevauchements et des fonctions d'appui redondantes, auront pour effet non seulement d'alléger l'Organisation mais aussi, à terme, de la renforcer, car il s'agit de réductions structurelles et durables, non de solutions à court terme. De plus, ces réductions ont été réalisées sans mettre en péril la capacité de l'Organisation d'exécuter ses mandats; de nouvelles tâches ne nécessitent pas toujours de nouvelles ressources et il est plus important de mettre l'accent sur les résultats que sur les produits. Si l'Organisation continue sur cette nouvelle voie et revoit ses procédures, ses structures et son modèle de fourniture de services, cela sera bénéfique pour les contribuables et pour les populations du monde entier qui dépendent de l'Organisation. Entre 2000 et 2010, le budget ordinaire a augmenté en moyenne de 16 % d'un exercice biennal à l'autre; en conséquence, le fait que la masse budgétaire soit restée pratiquement au même niveau depuis 2011 est une forme de réussite et de

reconnaissance des difficultés que rencontrent les contribuables du monde entier, qui, en dernière analyse, financent l'Organisation.

55. L'Assemblée générale a approuvé le montant initial du budget pour l'exercice biennal 2012-2013 à la condition que le Secrétariat s'efforce par tous les moyens de compenser les augmentations dues à l'actualisation des coûts. Pourtant, depuis lors, 354 millions de dollars ont été ajoutés au budget pour 2012-2013 du fait des ajouts et de l'actualisation des coûts, qui comprennent les coûts salariaux de l'Organisation dont l'augmentation est vertigineuse. Il convient par conséquent d'éviter de nouvelles dépenses et sa délégation compte que toutes les augmentations de dépenses dues à l'actualisation des coûts seront pleinement couvertes. Si le Secrétariat ne respecte pas du tout le marché conclu en 2011, cela pourrait être véritablement préjudiciable et avoir des conséquences imprévisibles. Les États Membres devraient garder à l'esprit que les budgets de l'Organisation augmentent, non seulement d'un exercice biennal à l'autre, mais aussi, et cela est plus inquiétant, durant chaque cycle budgétaire. Comme le montant de l'enveloppe budgétaire proposée pour 2014-2015, 5,4 milliards de dollars, augmente déjà de 104 millions de dollars correspondant à des ajouts potentiels et de 158 millions de dollars correspondant à l'actualisation des coûts, les économies et les coupes recommandées par le Secrétaire général ne sont qu'un point de départ.

56. Il est clair qu'il est possible de faire beaucoup plus pour réaliser des gains d'efficacité plus importants, en particulier en ce qui concerne la formation et les frais de voyage; le nombre élevé de postes d'appui pour chaque juge à la Cour de justice internationale; la proposition tendant à financer un nombre élevé de postes du Programme des Nations Unies pour l'environnement au moyen de ressources ordinaires; le reclassement de postes; et une pléthore de postes aux classes supérieures de certaines unités. Sa délégation rappelle que les budgets ne sont pas des propositions et que d'autres organisations internationales parviennent à rester dans les limites des budgets approuvés par leurs membres. Même lorsqu'il y a des activités nouvelles, en application des résolutions [41/213](#) et [42/211](#), le Secrétariat est tenu de faire tout son possible pour couvrir les nouvelles dépenses au moyen des ressources existantes. Les États Membres devraient également examiner de plus près les incidences sur le plan des ressources et du budget

lorsqu'ils examinent des mandats nouveaux ou élargis, en exigeant des informations plus actualisées et en tenant des discussions plus constructives sur ces incidences.

57. L'enveloppe budgétaire doit être décidée au début et non à la fin d'un exercice biennal; cela fixe un plafond de dépenses et prescrit une véritable discipline budgétaire. Les directeurs seront alors tenus de hiérarchiser les activités et de contrôler les dépenses. De même, il convient de procéder de façon urgente à un examen d'ensemble des effectifs, comprenant une évaluation de la distribution appropriée du personnel dans chaque département et pour chaque activité au Secrétariat, par classe et lieu géographique, pour faire en sorte que toutes les unités soient dotées de ressources humaines et financières suffisantes. Une grande partie des dépenses afférentes à l'actualisation des coûts résultent de décisions irresponsables relatives aux rémunérations qui ont été prises en dehors du processus budgétaire. La méthode applicable à l'actualisation des coûts doit par conséquent être révisée, car elle introduit des niveaux d'instabilité inacceptables dans le budget et supprime l'obligation de discipline budgétaire. Au lieu de blâmer l'incapacité chronique de l'Organisation de rester dans les limites d'un budget à cause de la prolifération des mandats, le Secrétaire général devrait trouver les moyens de rationaliser ces mandats. Il pourrait par exemple examiner si un budget biennal sert véritablement les intérêts de l'Organisation et de ses États Membres. Un cycle annuel réduirait l'effet déstabilisateur de l'actualisation des coûts et permettrait d'examiner et de hiérarchiser correctement les nouvelles incidences budgétaires. Toutefois, si l'Assemblée générale ne souhaite pas envisager des réformes judicieuses de ce type, les États Membres continueront de devoir compenser les inévitables demandes d'ajout et d'actualisation dont les coûts s'ajoutent au projet de budget. M. Torsella invite instamment les autres États Membres à étudier les options avec soin, car il est inacceptable de laisser perdurer la situation actuelle. Toute décision, toutefois, doit être prise par consensus, conformément au principe de la Commission, et non être le reflet de la volonté d'un grand nombre imposée à une minorité.

58. **M^{me} Paik Ji-ah** (République de Corée) dit qu'il est indispensable, alors que de nombreux États Membres connaissent des difficultés économiques qui perdurent, que l'ONU exécute ses mandats avec la plus

grande efficacité et efficacité possibles. Sa délégation loue par conséquent le Secrétariat qui s'acquitte de ses tâches en connaissant des difficultés financières et s'efforce de répondre aux attentes des États Membres. Malgré un certain nombre de nouveaux mandats ou de mandats élargis, le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 proposé par le Secrétaire général ne suit pas la tendance à la croissance exponentielle. Une analyse des augmentations budgétaires au cours de la décennie précédente révèle qu'elles étaient dues en grande partie à l'actualisation des coûts. Contrairement aux budgets nationaux, le financement de l'Organisation est particulièrement vulnérable aux fluctuations monétaires, à cause de son cycle budgétaire biennal; pour cette raison, un mécanisme d'ajustement est nécessaire. Toutefois, l'actualisation des coûts, qui constitue l'un des principaux facteurs de l'augmentation moyenne de 9,4 % des budgets ordinaires entre le début et la fin de chaque cycle biennal, n'est plus viable. De plus, elle empêche le Secrétariat d'améliorer l'efficacité et d'adopter des méthodes de travail novatrices. La méthode applicable à l'actualisation des coûts doit par conséquent être réexaminée.

59. Il faut procéder également à un examen d'ensemble des effectifs nécessaires, car les dépenses de personnel représentent la majorité de la masse budgétaire. Sa délégation se félicite de la proposition du Secrétaire-General tendant à procéder à une réduction nette de 261 postes, mais elle se demande si cette proposition est le fruit d'un examen d'ensemble visant à réaliser des gains d'efficacité durables. De plus, elle est préoccupée de voir que nombre des postes destinés à être supprimés sont à des classes inférieures, ce qui pourrait entraver les tentatives visant à rajeunir le Secrétariat et conduire à de nouvelles augmentations budgétaires à plus long terme. Il convient également de songer sérieusement à trouver des pratiques de fonctionnement plus innovantes et créatrices pour faire face à la charge de travail accrue de l'Organisation. À ce propos, le Secrétariat devrait réexaminer les activités n'ayant plus de raison d'être, conformément à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation; classer les activités par ordre de priorité; inclure de nouvelles mesures efficaces par rapport au coût dans les projets de budget; et mener plus activement des initiatives de réforme telles qu'Umoja, les normes comptables

internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et l'initiative en faveur de la mobilité. Il faut espérer alors que les avantages quantitatifs de ces efforts se concrétiseront et qu'en temps voulu ils se refléteront dans le budget de façon détaillée.

60. **M. Wang** Min (Chine) dit que sa délégation considère que le principe directeur lors de l'établissement d'un budget dont le montant est raisonnable et approprié pour l'Organisation devrait être d'aligner les ressources disponibles sur les besoins effectifs. D'une part, les ressources disponibles devraient être suffisantes pour effectivement exécuter les activités et programmes prescrits. L'ONU est une institution à nulle autre pareille et les États Membres attendent beaucoup d'elle, comme le montrent les nombreux mandats qu'ils lui ont confiés; toutefois, pour s'acquitter de ces tâches et répondre à ces attentes, l'Organisation a besoin d'un financement régulier et prévisible assuré par ses États Membres, dont le montant doit être mis en recouvrement selon leur capacité de payer. La méthode actuelle de calcul du barème des quotes-parts, en particulier le dégrèvement accordé aux pays dont le revenu par habitant est faible, consacre le principe de la capacité de payer et devrait par conséquent être maintenue. D'autre part, le Secrétariat devrait faire appliquer une discipline budgétaire stricte, mettre au point des outils de budgétisation axée sur les résultats et dégager des économies aussi importantes que possible. Les États Membres devraient fixer les ressources effectivement nécessaires de façon objective et opérationnelle en vue d'établir une masse budgétaire raisonnable et appropriée.

61. Il note que le montant de l'enveloppe budgétaire proposée par le Secrétaire-General pour l'exercice biennal 2014-2015, avant actualisation des coûts dépasse encore le montant estimatif préliminaire approuvé par l'Assemblée générale, mais qu'il est inférieur de 2,9 % à celui du budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Même en tenant compte de l'actualisation préliminaire des coûts, le montant des ressources demandées de 5 562 500 000 dollars demeure inférieur de 1,1 million de dollars aux ressources de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés. Toutefois, ce montant ne comprend pas les décaissements additionnels tels que le plan stratégique patrimonial. Sa délégation espère que les États Membres seront capables de parvenir à un accord sur un budget d'un montant raisonnable et approprié à

l'issue d'un examen soigné et de consultations approfondies. Les ressources devraient être alors allouées de façon équitable aux domaines auxquels les États Membres auront accordé un rang de priorité élevé, la priorité absolue allant aux activités de développement. À ce propos, il est louable que le projet de budget du Secrétaire-General vise à refléter les priorités énoncées dans la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

62. Durant l'exercice biennal à venir, l'Organisation des Nations Unies sera appelée à coordonner les efforts de coopération internationale visant à promouvoir le développement, qui sont à présent à une étape cruciale. L'Organisation devra continuer de s'efforcer d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, d'établir le programme de développement pour l'après-2015 et de mettre en application le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les ressources nécessaires doivent par conséquent être allouées au volet développement afin de mettre un terme à la pénurie de ressources tout en s'efforçant par tous les moyens d'atteindre les objectifs de développement afin de combler le retard pris dans la mise en œuvre. À ce propos, les commissions régionales devraient elles aussi recevoir des ressources financière et humaines suffisantes. M. Wang prie instamment le Secrétariat de renforcer les structures de gestion et d'utiliser les ressources de façon plus efficiente afin d'optimiser la réalisation des produits. Le Secrétariat devrait réaliser des économies, éliminer les gaspillages et utiliser les ressources de façon judicieuse. L'orateur salue la détermination avec laquelle le Secrétaire général s'emploie à améliorer l'efficacité et l'efficacités en adoptant de meilleures méthodes de fonctionnement et il faut espérer que les différentes réformes de la gestion mises en œuvre par le Secrétariat atteindront ces objectifs et que les économies qui en résulteront pourront alors être utilisées pour allouer des ressources à des projets et activités ayant trait au développement.

63. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que les règles budgétaires établies, que les États Membres ont approuvées, encouragent la transparence et sont au cœur de la gouvernance pluraliste et démocratique de l'Organisation, mais qu'il y a des progrès à faire. Tout changement apporté, toutefois, doit résulter de négociations transparentes et sans exclusive auxquelles auront participé tous les États Membres. Sa délégation

s'inquiète particulièrement du fait que des interprétations novatrices des résolutions de l'Assemblée générale existant de longue date qui régissent le processus d'établissement du budget puissent porter préjudice aux délibérations de la Commission. En conséquence, M. de Aguiar Patriota met en garde contre la politisation indue des négociations, car la position extrême d'un petit groupe de pays n'est qu'une tentative visant à réduire les dépenses pour apaiser des mandants qui n'appuient pas l'ONU et ses buts. Sa délégation est au nombre de celles qui apprécient hautement le rôle joué par l'Organisation et considère qu'il convient de fournir des ressources adéquates, en particulier en vue de renforcer les activités de développement de l'Organisation.

64. Les augmentations de la masse budgétaire ne sont pas le résultat de l'actualisation des coûts, mais plutôt des résolutions adoptées par consensus par l'Assemblée générale en vue de créer de nouveaux postes dans des domaines tels que le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département des affaires politiques et le Bureau de la déontologie et d'allouer des ressources aux missions politiques spéciales complexes qui sont de plus en plus nombreuses. Le coût de ces ressources a été clairement indiqué aux États Membres lorsqu'ils ont décidé de renforcer ces domaines cruciaux de l'Organisation. La méthode actuelle applicable à l'actualisation des coûts garantit que les activités ne pâtissent pas de fluctuations monétaires excessives et de l'inflation, processus auquel on peut s'attendre dans une organisation mondiale. L'idée selon laquelle les charges afférentes à l'actualisation des coûts devraient être couvertes par les ressources existantes va à l'encontre de cette logique et ne contribue en rien à faire face aux facteurs qui engendrent ces augmentations de coûts. Les appels tendant à ce que l'actualisation soit couverte, de même que l'interprétation selon laquelle l'esquisse budgétaire constitue un plafond absolu de dépenses, ont été utilisés en vue de réduire continuellement le montant des contributions mises en recouvrement pour les activités prescrites et de porter atteinte aux prérogatives de l'Assemblée générale en matière de prise de décisions concernant l'allocation des ressources. Étant donné que 75 % du budget ordinaire sont utilisés pour couvrir les dépenses de personnel, l'actualisation des coûts ne peut être réinterprétée comme constituant un gel ou un plafonnement des ressources; le Secrétariat ne peut pas être mis dans une

position où la seule façon de joindre les deux bouts est de laisser des postes vacants. À l'heure actuelle, les États Membres approuvent les postes à l'issue de négociations approfondies sur le budget et le Secrétariat indique lesquels doivent être pourvus à titre prioritaire, ce qui fait que le budget est implicitement pris en otage, d'où des effets disproportionnés sur les activités de développement.

65. Néanmoins, le Secrétariat peut adopter des pratiques de fonctionnement plus efficaces et plus effectives et sa délégation examiner le budget-programme dans cette perspective. Les nombreuses questions posées par le Comité consultatif, dont un grand nombre sont restées sans réponse, sont le signe d'un processus auquel il manque l'analyse, la transparence et la crédibilité voulues. Le processus budgétaire a été tellement dénaturé que les coupures sont considérées comme plus importantes que la mise en œuvre des activités prescrites, comme le montre la proposition tendant à réduire le temps alloué pour les réunions des organes d'experts. Il ne faut pas laisser les mandats adoptés par tous les États Membres pâtir d'allocations de ressources insuffisantes. M. de Aguiar Patriota rappelle que l'Assemblée générale a répété à maintes reprises qu'aucune modification ne devait être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du règlement financier sans que tous les États Membres l'aient préalablement examinée et approuvée.

66. Suite aux efforts déployés ces dernières années en vue de renforcer le volet développement de l'Organisation, en 2012, l'Assemblée générale a approuvé la totalité des prévisions budgétaires révisées résultant des décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les États Membres doivent par conséquent empêcher que la capacité de l'Organisation d'exécuter ses mandats soit réduite. À ce propos, sa délégation est dérangée par la proposition tendant à supprimer un certain nombre de postes dans les commissions régionales, en particulier la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui est un partenaire indispensable dans la promotion du développement dans la région, car cela aurait des incidences directes sur la mise à exécution des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

67. Les pressions continues exercées afin qu'il soit procédé à des réductions dans le budget ordinaire a conduit l'Organisation à dépendre de plus en plus de fonds extrabudgétaires. Les contributions volontaires sont une source importante de financement, mais elles ne sauraient remplacer un financement régulier et prévisible pour les activités de base et ne devraient pas être utilisées pour modifier les priorités convenues par les États Membres. Des mécanismes doivent être mis en place pour assurer le contrôle, la transparence et la responsabilisation voulus concernant les éléments du budget qui sont moins responsables; l'allocation efficace des ressources ne doit pas être réalisée aux dépens des prérogatives des États Membres.

68. **M. Benmehidi** (Algérie) dit que le projet de budget-programme n'est pas seulement un instrument financier, mais également le reflet de la vision stratégique du Secrétaire général de la façon dont il convient d'exécuter les mandats et de respecter les priorités décidées par les États Membres. Cette vision stratégique devrait par conséquent se traduire par des activités pour lesquelles des ressources suffisantes sont allouées. Sa délégation appuie les efforts déployés en vue de réaliser des économies en améliorant l'utilisation des ressources, mais elle est extrêmement préoccupée par les coupes budgétaires proposées, en particulier celles qui concernent des activités qui nécessitent des ressources accrues. Une fois encore, les activités de développement et la coopération internationale et régionale ne reçoivent pas les ressources qu'elles méritent. Ne pas allouer des ressources suffisantes à l'un des trois volets de l'Organisation aurait de graves conséquences pour l'Organisation et les États Membres.

69. Les commissions régionales jouent un rôle important dans la mise en œuvre du programme pour le développement; il est par conséquent essentiel que leur soient allouées les ressources financières et humaines nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs tâches sans avoir à recourir à des ressources extrabudgétaires. Afin de promouvoir le développement en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) doivent recevoir des ressources financières et humaines suffisantes. De même, il est essentiel qu'il y ait un nombre suffisant de postes de début de carrière au sein de l'Organisation, car des personnes plus jeunes nouvellement recrutées contribuent à revitaliser le Secrétariat. Sa délégation

est par conséquent gravement préoccupée par la réduction proposée du nombre de ces postes, en particulier en ce qui concerne le volet développement et les commissions régionales, qui aurait un effet préjudiciable sur l'exécution des mandats et des efforts de rajeunissement de l'Organisation, tels que le programme de recrutement de jeunes administrateurs, qui cherche à recruter des jeunes gens capables et talentueux ayant des idées nouvelles, ce qui permet à l'Organisation de s'adapter à l'évolution des besoins dans le monde.

70. **M^{me} Malcorra** (Chef de Cabinet, Secrétaire générale adjointe), répondant aux observations des délégations, dit qu'il est effectivement demandé à l'Organisation de faire plus au titre des trois volets de son action au moment où les États Membres pâtissent de pénuries de ressources. Ces réalités ont été prises en compte dans l'esquisse budgétaire initiale, qui comprend des réductions résultant d'un examen soigné. Le Secrétaire général a proposé des réductions des services administratifs et des services d'appui qui, selon lui, peuvent être réalisées sans nuire à l'exécution des mandats. Par la suite, l'Assemblée a demandé une nouvelle réduction de 100 millions de dollars; pour donner suite à cette demande, le Contrôleur a conduit un examen auprès de tous les Départements, de façon à ce que les réductions ne résultent pas de décisions imposées d'en haut mais de négociations avec les directeurs de programme. Les Secrétariat s'est écarté de la présentation budgétaire habituelle précisément pour informer les États Membres des résultats de ce processus, qui avait été achevé en très peu de temps. La proposition était le fruit d'un travail considérable et tout a été fait pour réduire au minimum les effets des réductions qu'elle contient. Néanmoins, toute proposition peut être améliorée et avec son équipe elle est toujours disponible pour répondre aux questions et apporter un appui au Comité dans le cadre de ses délibérations.

La séance est levée à 18 h 5.